



République Française
Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du jeudi 21 mars 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 mars 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY et M. TEXIER.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE et M. SANDRAS.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Zaraa DIMPRES

N° 2024-029 : BUDGET ANNEXE EAU – SURTAXE 2024

Madame l'adjointe aux finances présente les surtaxes eau pour l'exercice 2024. Il est proposé un maintien de la surtaxe concernant les consommateurs clamecycois, à hauteur de 0,625€ par mètre cube.

S'agissant de la vente d'eau en gros aux communes extérieures, il est rappelé que la délibération n°2023-134 en date du 7 décembre 2023 acte l'augmentation progressive de la surtaxe, comme suit :

Exercice 2023 : 0,2405 € HT / m³

Exercice 2024 : 0,43275 € HT / m³

Exercice 2025 : 0,625 € HT / m³

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (1 abstention),

- ADOPTE les montants de surtaxe tels que présentés en séance ;

Suivent les signatures.

